

## Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 9 avril 2019

18h30 à Saint-Péray

**Etaient présent(e)s** : Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER (arrivée 18h52 – pouvoir de Mme GENTIAL), ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI (arrivée 18h46) et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI, CHOVIN, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, PERTUSA (départ à 19h43), PRADELLE, PRELON, REVOL, SIEGEL (départ à 19h03), VALETTE, VALLON (départ 19h57).

**Etaient excusé(e)s** : Mesdames BICHON LARROQUE, GENTIAL, GIRARD, THORAVAL, Messieurs BRUNET (pouvoir à M. PRADELLE), CHANTEPY, CHAUMONT, CHAUVIN, COULMONT, DELOCHE, LUNEL (pouvoir à M. CARDI), PONTON, ROLLAND, ROUVEYROL, SOULIGNAC, VASSY

**Etaient absent(e)s** : Messieurs AVOUAC, BARD.

Nombre de membres en exercice : 45, représentant 45 voix.

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 25, représentant 25 voix.

Nombre de pouvoirs à l'ouverture de la séance : 2, représentant 2 voix.

### ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 7 février 2019
2. Adoption du Compte de Gestion 2018
3. Adoption du Compte Administratif 2018
4. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnels) pour la filière administrative
5. Contrat vert et bleu : demande de subvention pour les actions C0C1C3 portées par le syndicat mixte
6. Locaux du syndicat - Signature de bail
7. Rapport d'activité 2018
8. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT
9. Renouvellement de l'adhésion au CERFRA
10. Avis sur le projet de SCoT Rives du Rhône

#### Questions diverses

-Compte rendu des premiers travaux du Groupe de travail Aires d'activité loisirs et tourisme

-Compte rendu du Comité de pilotage du Schéma directeur d'urbanisme commercial

#### Questions diverses

Lionel BRARD accueille les participants

Lionel BRARD ayant constaté que le quorum est atteint ouvre la séance à 18h42.

Lionel BRARD donne lecture de la liste des délégués excusés dont certains représentés par des pouvoirs.

Thierry DARD est désigné secrétaire de séance.

### 1. Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 7 février 2019

*En l'absence de remarque, le Comité syndical adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 7 février dernier.*

## **2. Adoption du Compte de Gestion 2018**

**Mise aux voix :**

Pour : 25 délégués et 2 pouvoirs soit 27 voix

Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROGER D'ALBERT BANCEL, et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHOVIN, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, PERTUSA, PRADELLE (pouvoir de M. BRUNET), PRELON, REVOL, SIEGEL, VALETTE, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018.*

## **3. Adoption du Compte Administratif**

**Mise aux voix :**

Pour : 24 délégués et 2 pouvoirs soit 26 voix

Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROGER D'ALBERT BANCEL, et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRET, CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHOVIN, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, PERTUSA, PRADELLE (pouvoir de M. BRUNET), PRELON, REVOL, SIEGEL, VALETTE, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

M. BRARD se retire lors du vote.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2018.*

*Arrivée de Madame Bénédicte ROSSI à 18 h46.*

## **4. Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnels) pour la filière administrative**

**Mise aux voix :**

Pour : 26 délégués et 2 pouvoirs soit 28 voix

Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHOVIN, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, PERTUSA, PRADELLE (pouvoir de M. BRUNET), PRELON, REVOL, SIEGEL, VALETTE, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel tel que présenté.*

#### **5. Contrat vert et bleu : demande de subvention pour les actions C0C1C3 portées par le syndicat mixte**

*Arrivée de Mme Marlène MOURIER à 18h52.*

##### **Mise aux voix :**

Pour : 27 délégués et 3 pouvoirs soit 30 voix

Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme GENTIAL), ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHOVIN, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, PERTUSA, PRADELLE (pouvoir de M. BRUNET), PRELON, REVOL, SIEGEL, VALETTE, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

*Le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer les demandes de subventions pour les actions C0 C1 C3.*

#### **6. Locaux du syndicat - Signature de bail**

##### **Mise aux voix :**

Pour : 27 délégués et 3 pouvoirs soit 30 voix

Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme GENTIAL), ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHOVIN, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, PERTUSA, PRADELLE (pouvoir de M. BRUNET), PRELON, REVOL, SIEGEL, VALETTE, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

*Le Comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer le bail.*

#### **7. Rapport d'activité 2018**

##### **Mise aux voix :**

Pour : 26 délégués et 3 pouvoirs soit 29 voix

Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme GENTIAL), ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHOVIN, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, PERTUSA, PRADELLE (pouvoir de M. BRUNET), PRELON, REVOL, VALETTE, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

M. BRARD rappelle que le SCOT est dans une année charnière car plusieurs chantiers de réflexion en cours pourraient poser les prémisses d'une évolution du schéma au terme du bilan des 6 ans de son application.

Il convient notamment de travailler avec les chambres d'agriculture sur la connaissance approfondie de la valeur agronomique des sols agricoles, tant pour la limitation de la consommation foncière que pour la compensation des terres dans la séquence ERC.

***Le Comité syndical approuve à l'unanimité le Rapport d'activité 2018.***

## **8. Renouveaulement de l'adhésion à la Fédération nationale des SCoT**

**Mise aux voix :**

Pour : 26 délégués et 3 pouvoirs soit 29 voix

Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme GENTIAL), ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHOVIN, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, PERTUSA, PRADELLE (pouvoir de M. BRUNET), PRELON, REVOL, VALETTE, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

***Le Comité syndical approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion du syndicat à la Fédération nationale des SCoT.***

## **9. Renouveaulement de l'adhésion au CERFRA**

**Mise aux voix :**

Pour : 26 délégués et 3 pouvoirs soit 29 voix

Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme GENTIAL), ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHOVIN, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, PERTUSA, PRADELLE (pouvoir de M. BRUNET), PRELON, REVOL, VALETTE, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

***Le Comité syndical approuve à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion du syndicat au CERFRA.***

## **10. Avis sur le projet de SCoT Rives du Rhône**

M. BRARD souligne que l'examen du projet de révision de ce SCoT voisin du notre est intéressante car elle permettra d'ouvrir certains chantiers de réflexion en particulier sur l'articulation des armatures territoriales, notamment les villages. C'est en effet l'occasion de recueillir l'avis de l'Etat sur un document contemporain vis-à-vis, entre autres, des niveaux de densité de logement.

M. LARUE s'interroge sur la position de l'Etat sur des objectifs de densité plus faibles dans un contexte toujours plus contraignant sur la consommation foncière.

M. BRARD note l'ambition forte en matière de développement de foncier à vocation économique.

Contrairement au Grand Rovaltain, Rives du Rhône bénéficie de la proximité avec la métropole Lyonnaise à laquelle notre territoire ne sera jamais rattaché. Ceci renvoie à la nécessité, à ses yeux, de

structurer le territoire à l'échelle du Grand Rovaltain face à la métropole lyonnaise et à celle d'Aix Marseille en faisant valoir notre configuration originale tout à fait assimilable à un pôle métropolitain. M. BONNET ajoute que le Grand Rovaltain dispose en effet d'une offre de fonctions et d'atouts sur un reposant sur un équilibre urbain et rural différente de celle des grandes métropoles voisines. M. BRARD souligne l'enjeu d'affirmer et de renforcer la place du Grand Rovaltain dans le Rhône médian.

### **Mise aux voix :**

Pour : 26 délégués et 3 pouvoirs soit 29 voix

Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER (pouvoir de Mme GENTIAL), ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI (pouvoir de M. LUNEL), CHOVIN, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, PERTUSA, PRADELLE (pouvoir de M. BRUNET), PRELON, REVOL, VALETTE, VALLON.

Contre : 0

Absentions : 0

***Le Comité syndical donne à l'unanimité un avis favorable au projet de révision du SCoT des Rives du Rhône.***

### **Questions diverses**

#### Schéma d'urbanisme commercial :

M. DUBAY détaille l'avancée de l'élaboration du SDUC. Le Comité de pilotage réuni le 15 mars dernier a acté l'approbation de la feuille de route par les exécutifs des EPCI et du syndicat confirmant l'intérêt de la démarche. La gouvernance définie ainsi que les objectifs généraux ont été validés : se placer en anticipation et non pas en réaction et axer les efforts sur la redynamisation des centralités tout en intégrant les nouvelles formes de commerce. Le principe du recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage a été retenu et un projet de cahier des charges élaboré par le syndicat mixte doit être validé par les 3 EPCI. Il souhaite que le futur SDUC bénéficie d'une certaine opposabilité notamment à travers le SCoT. Cette démarche doit être accompagnée par les EPCI vers les communes. Il s'agit d'un sujet sensible qui nécessite la rédaction d'un document faisant consensus.

M. BRARD insiste sur l'importance de la rédaction du SCoT sur ce thème, là aussi comme prémisses au futur SCoT. En effet, l'opposabilité du SDUC pourra s'exprimer de façon politique mais les attentes sur certains points nécessiteront des précisions dans le SCoT. Il invite l'ensemble des membres à participer à ces réflexions ; à cette fin les documents produits seront largement diffusés.

#### Activités touristiques hors enveloppes urbaines :

M. BRARD précise que deux cas spécifiques ont enclenché la réflexion sur ce sujet.

Mmes ROGER-DALBERT et JAUBERT présentent les projets de développement d'offre d'activité et/ou d'hébergement touristiques sur leurs communes, respectivement sur Tournon-sur-Rhône et Châteauneuf-sur-Isère.

M. BRARD rappelle qu'il y a des attentes fortes qui émanent en particulier d'une commune. L'agglomération de Valence Romans doit au préalable se positionner, ce projet relevant du développement économique.

M. BONNET souligne que ces exemples qui pointent certaines limites de notre SCoT actuel sont une opportunité pour préparer sa révision.

M. LARUE indique que ces problématiques illustrent la difficulté de l'exercice SCoT qui voit à long terme et ne peut prévoir toutes les opérations et opportunités à venir.

M. GAUTHER indique que la procédure de déclaration de projet comprenant la notion d'intérêt général peut permettre à ce type de projet d'émerger sans revoir l'ensemble du schéma.

M. BRARD confirme qu'il s'agit d'éviter de se priver d'opportunités tout en veillant à préserver l'environnement et nos paysages et souligne qu'il s'agit de réfléchir aussi bien aux sites d'hébergement

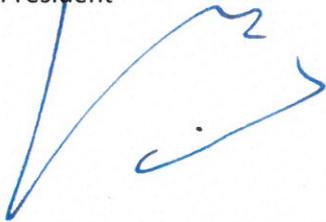
qu'aux équipements d'activité touristiques. Il rappelle que le groupe de travail mis en place à ce sujet est ouvert à tous les délégués et a pour objectif d'aboutir à des propositions d'ici 12 à 18 mois.

Un échange s'engage ensuite sur la question de la prise en compte du changement climatique dans la révision du SCoT au terme des 6 ans de son application, en particulier sur la question de la gestion de l'eau tant du point de vue de la ressource pour tous les usages que de la protection vis-à-vis des inondations. La question de l'aménagement d'éventuelles retenues d'eau et de leur gestion ainsi que les enjeux de recharge des nappes et de lutte contre l'imperméabilisation seront prégnants.

L'ordre du jour étant épuisé, Lionel BRARD lève la séance à 20h03.

Le prochain comité syndical aura lieu le 25 juin à 18 heures 30.

Lionel BRARD  
Président



Thierry DARD  
Secrétaire de séance

